

INSCRIPTION

COURS DE HIP-HOP

JANVIER À JUIN 2025



La fiche d'inscription est à transmettre à l'Animation Jeunesse du Pays Rhénan :
1 A Route de Herrlisheim - 67410 DRUSENHEIM

Contact : Hatice : 06 85 73 44 00 - hatice.kavcar@cc-paysrhenan.fr

Je soussigné père / mère / tuteur

Adresse :

Ville : CP :

Tél : Port. :

Email :

autorise :

Nom (du jeune) : Prénom :

Né(e) le : fille / garçon

Tél. (portable) :

Email :

au club vidéo un samedi par mois (hors vacances scolaires) de 10h à 14h de janvier à juin 2025 à la Maison du Pays Rhénan (1 A Route de Herrlisheim 67410 DRUSENHEIM)

Je comprends que cet engagement est valable pour l'ensemble de la saison et implique la participation régulière de l'élève.

CLUB VIDÉO de janvier à juin 2025 <input type="radio"/> samedi 25 janvier 2025 <input type="radio"/> samedi 1 ^{er} mars 2025 <input type="radio"/> samedi 22 mars 2025 <input type="radio"/> samedi 26 avril 2025 <input type="radio"/> samedi 24 mai 2025 <input type="radio"/> samedi 7 juin 2025	30€ pour l'ensemble de la période
Adhésion 2024/2025	
<input type="radio"/> J'ai déjà réglé mon adhésion 2024/2025	
ou <input type="radio"/> Adhésion individuelle	8€
ou <input type="radio"/> Adhésion familiale (à partir de 2 enfants inscrits à l'AJ)	12€
TOTAL	

Règlement à joindre au coupon d'inscription. Possibilité de payer par espèces, virement, chèque (à l'ordre de la «FDMJC D'ALSACE»), et chèque ANCV.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit **filmé** et **photographié**, merci de transmettre un courrier. Ces images pourront être utilisées sur des publications (tracts, réseaux sociaux, site Internet) de l'Animation Jeunesse, la FDMJC Alsace et de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Animation Jeunesse du Pays Rhénan..

Fait le à

Signature des parents :